

Tarif douanier, n° 651: Boutons de toutes sortes, recouverts ou non, et plaquettes pour boutons, autrement que non ouvrées, n.d.; boutons d'identité et boutons de manchettes ou faux-col, 30 p. 100 et, 5c. la grosse.

M. HOMUTH: Quelles sont les importations de boutons des Etats-Unis? Je tiendrais à avoir ce chiffre pour ce numéro-ci et le suivant; j'ignore si les chiffres sont donnés séparément.

L'hon. M. DUNNING: J'ai le chiffre pour l'un et l'autre numéro. Nous avons importé des Etats-Unis sous le régime du présent numéro, pour une valeur de \$155,000 et exporté pour \$37,000 dans tous les pays, les exportations faites aux Etats-Unis étant bien minimes.

M. HOMUTH: Nos exportations étaient-elles surtout à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande?

L'hon. M. DUNNING: Nous avons surtout exporté cet article dans le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud britannique et à la Trinité.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 651a: Boutons et formes de boutons autres que celles simplement ébauchées, d'ivoire végétal, 30 p. 100 et, 10c. la grosse.

L'hon. M. DUNNING: L'honorable député désire avoir le même renseignement pour ce numéro-ci. La valeur de nos importations des Etats-Unis était de \$54. Les exportations étaient comprises dans le numéro précédent et la valeur des produits canadiens était de \$205,000.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 654: Soies de porc, millet à balai et coussins pour brosses à cheveux, en franchise.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex 655a: Crayons de craie, 20 p. 100.

M. MacNICOL: Je désire demander pourquoi on a dégrevé cet article d'environ 42 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Je reçois beaucoup de correspondance sur plusieurs de ces numéros, mais je ne pense pas qu'un seul autre article ait été l'objet d'une correspondance aussi considérable depuis deux ans; les écoles ont insisté pour que le droit soit abaissé. Après avoir étudié la question, il m'a semblé que nous pouvions le faire et c'est ce que nous avons fait.

M. MacNICOL: Le Canada exporte-t-il de ces crayons?

L'hon. M. DUNNING: Les exportations ne sont pas indiquées séparément. Elles seraient comprises parmi d'autres exportations.

M. COLDWELL: Existe-t-il une industrie importante de fabrication de ces crayons?

L'hon. M. DUNNING: Notre production de crayons de craie et de cire avait une valeur de \$112,000 au cours de la dernière année relevée.

M. COLDWELL: Et nos importations?

L'hon. M. DUNNING: La valeur globale de nos importations était de \$90,000, dont \$61,000 des Etats-Unis et le reste de la Grande-Bretagne.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 657a: Films de cinématographe ou vues animées, positifs, un et un huitième de pouce et plus de largeur, n.d., 2½c. le pied linéaire.

M. ESLING: Puis-je demander au ministre si ce numéro est nouveau?

L'hon. M. DUNNING: Non, c'est bien le même numéro et le droit est réduit.

M. ESLING: Dans ce cas, en quoi diffère-t-il du numéro des films ordinaires?

L'hon. M. DUNNING: C'est le seul numéro qui se rapporte aux films cinématographiques, de sorte qu'il comprend tout ce qui a un et un huitième de pouce et plus de largeur. Je devrais ajouter qu'il s'agit uniquement de positifs.

M. ESLING: Il ne s'agit pas de films retournés?

L'hon. M. DUNNING: Non; ils acquittent le droit.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n°s 657b, ex 532, ex 711: Pièces, non finies, si elles sont importées par les manufacturiers d'appareils photographiques, pour être utilisées à la fabrication des appareils, dans leurs propres manufactures, 5 p. 100.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 663: Engrais chimiques composés ou fabriqués, n.d., 5 p. 100.

Toutefois, le Canada se réserve le droit d'abroger cette concession si on restreint de quelque façon l'exportation de la roche de phosphate ou du superphosphate des Etats-Unis d'Amérique.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n°s 663c, ex 711: Fèves soya, gâteaux de fèves soya et tourteaux de fèves soya s'ils sont importés pour servir d'aliments au bétail ou aux volailles, ou comme engrais, ou s'ils sont importés pour servir à la fabrication d'aliments pour le bétail et les volailles ou d'engrais, en franchise.

M. ROSS (St. Paul's): Le Canada produit-il beaucoup de fève soya?